

PÈRE JOSEPH WRESINSKI

8

LES PLUS PAUVRES,
RÉVÉLATEURS
DE L'INDIVISIBILITÉ
DES DROITS
DE L'HOMME



CAHIERS DE BAILLET
EDITIONS QUART MONDE

PÈRE JOSEPH WRESINSKI

4

LES PLUS PAUVRES,
RÉVÉLATEURS
DE L'INDIVISIBILITÉ
DES DROITS
DE L'HOMME

EDITIONS QUART MONDE

SOMMAIRE

+

PREFACE	7
INTRODUCTION	13
1 - DES POPULATIONS SANS DROIT D'HABITER LA TERRE	17
2 - DES HOMMES QUI LUTTENT POUR FAIRE VALOIR LEUR DIGNITE	25
3 - UNE CONCEPTION DE L'HOMME, SOURCE DE RESPONSABILITES ET DE DROITS	33
4 - RESTITUER LES DROITS DE L'HOMME AUX PLUS PAUVRES : UNE MISSION POUR TOUT HOMME	43
BIBLIOGRAPHIE	53

PREFACE *f*

«Reconnaître un droit à la garantie des besoins humains matériels élémentaires (nourriture, vêtement, hébergement). Cette garantie constitue en effet la condition d'existence de tout être humain et aussi de son épanouissement.

Reconnaître, en tenant compte de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits de l'homme, un droit à la garantie des besoins humains matériels élémentaires comme étant une condition préalable à l'exercice des autres droits et libertés.

Reconnaître l'obligation des pouvoirs publics d'assurer aux personnes en détresse relevant de leur juridiction et se trouvant sur leur territoire la satisfaction des besoins humains matériels élémentaires. Cette obligation doit être envisagée non seulement comme un devoir d'humanité, mais également comme un devoir inhérent à tout Etat démocratique fondé sur le droit et respectueux des droits de l'homme. Il faut bien admettre, en effet, qu'il y a contradiction entre l'existence de situations d'extrême pauvreté et d'exclusion sociale et le devoir de garantir la pleine jouissance des droits de l'homme à tout être humain.

Etudier la possibilité d'assurer le caractère justiciable d'un droit à la garantie des besoins humains matériels élémentaires, auquel cas un tel droit devrait être doté d'un contenu normatif suffisamment déterminé pour pouvoir être concrétisé et mis en application dans le cadre des procédures et des voies judiciaires existantes.

Assurer en droit et dans les pratiques internes l'aspect universel d'un tel droit, sans discriminations fondées notamment sur la nationalité. Le droit à la garantie des besoins humains matériels élémentaires doit appartenir aux nationaux et aux étrangers, quel que soit leur statut au regard du droit des étrangers.»



Père Joseph Wresinski

Né d'un père polonais et d'une mère espagnole, le 12 février 1917, l'enfant Joseph Wresinski grandit dans un foyer très pauvre à Angers. Il est ordonné prêtre le 29 juin 1946, à Soissons. Curé dans des paroisses ouvrières et rurales, pendant dix ans, dans le département de l'Aisne, son évêque lui propose en 1956 de rejoindre un camp de sans-logis, à Noisy-le-Grand (région parisienne). C'est là, avec des familles dans un dénuement total, qu'il fonde le Mouvement ATD Quart Monde et qu'il est rejoint par des hommes et des femmes qui, quels que soient leurs enracinements culturels et spirituels, décident d'engager leur volonté et leur vie à la destruction de la misère partout dans le monde (volontariat). Il crée un réseau d'«alliés» qui se «compromettent» pour que la misère ne soit plus considérée comme fatale. (En 1993, l'ATD Quart Monde est implanté en 116 pays, à travers un *Forum permanent de la grande pauvreté*, et le Volontariat (350 volontaires-permanents) en 24 pays à travers quatre continents).

Membre du Conseil économique et social de la République française depuis 1979, le Père Joseph rédige un Rapport aux répercussions sociales et politiques importantes à travers l'Europe et même dans le monde, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* (février 1987). Le 17 octobre de la même année, il inaugure une Dalle, sur le Parvis des Libertés et des Droits de l'homme (au Trocadéro, à Paris), sur laquelle il avait fait graver : «*Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.*»

Depuis sa disparition, le 14 février 1988, il repose sous la chapelle qu'il a construite au Centre international du Mouvement ATD Quart Monde (à Méry-sur-Oise, France).

En décembre 1992, l'Assemblée générale de l'ONU décrète le 17 octobre de chaque année *Journée mondiale du refus de la misère*.